

AFFAIRE N° 8. - Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la période comprise entre le 1er Mars et le 14 Août 1971.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer des avenants avec les entrepreneurs de transport suivants, compte tenu de l'augmentation des effectifs à la rentrée de Mars 1971.

Elèves subventionnés

- Entreprise CARPATE Fils	3
- M. CHANE-PIN-SHUN Jean Pierre	4
- M. GOBALRAJA Francis	7
- M. MOUTOUSSAMY Carpin	3
- M. MOUTOUSSAMY Emile	2
- M. SAUTRON Raphaël	3
- S. T. U. D.	21
- Mme Veuve ZANEGUY Joseph Emmanuel	1
	<hr/>
T O T A L	44

La dépense correspondante prise en charge par l'Education Nationale (65 %) et la Commune (35 %) sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944 du budget 1971 - article 6 455.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

En foi révisé
Saint-Denis, le 16 Mai 1971
Com. le Chef
Le Directeur des Affaires
Général
P. Bina